



remboursement ASS par la CAF

Par **TGM51**, le **28/10/2019** à **10:35**

Bonjour

Je suis en invalidité 2 cat. CPAM, mes revenus étaient invalidité et ASS pole emploi.

Depuis des années j'ai fait une demande MdpH pour avoir l'AAH refusé et renouvelé en 2018.

Le 24/09/2019 courrier notification accord pour l'AAH à partir du 01/06/2018.

Plusieurs semaines après, courrier de la CAF (ci-dessous).

« Vous pouvez prétendre à l'Aah à compter du mois de 06/2018.

En application de la législation, depuis le 1er janvier 2017, vous ne pouvez plus percevoir à la fois l'Aah et l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Nous allons transmettre à Pôle emploi les informations vous concernant l'ASS cessera alors de vous être versée.

Les montants au titre de l'ASS qui vous ont été versés par Pôle emploi, dans l'attente de l'ouverture de vos droits à l'Aah, vont lui être remboursés directement :

Ils seront déduits du montant de vos droits à l'Aah dus pour la période de 06/2018 à 09/2019. »

Je percevais en moyenne 160 € par mois d'ASS plus 37 € APL, aujourd'hui AAH 61 € plus 37 € d'APL.

Résultat moins 99 € par mois de prestation et remboursement d'ASS pole emploi

Cordialement,